

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>23.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Recycling, Gewässerschutz, Allgemeiner Umweltschutz</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Postulat</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Bernath, Magdalena  
Bieri, Niklaus  
Burgos, Elie  
Dupraz, Laure  
Eperon, Lionel  
Flückiger, Bernadette  
Freymond, Nicolas  
Gerber, Marlène  
Mosimann, Andrea  
Pasquier, Emilia  
Porcellana, Diane  
Salathe, Laura  
Terribilini, Serge

## Bevorzugte Zitierweise

Bernath, Magdalena; Bieri, Niklaus; Burgos, Elie; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Flückiger, Bernadette; Freymond, Nicolas; Gerber, Marlène; Mosimann, Andrea; Pasquier, Emilia; Porcellana, Diane; Salathe, Laura; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Recycling, Gewässerschutz, Allgemeiner Umweltschutz, Postulat, 1990 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Entwicklungspolitik	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Landwirtschaft	1
Fischerei	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Verkehr und Kommunikation	1
Agglomerationsverkehr, öffentlicher Verkehr	2
Luftfahrt	2
Umweltschutz	2
Naturgefahren	2
Gewässerschutz	2
Allgemeiner Umweltschutz	3
Abfälle	7

# Abkürzungsverzeichnis

<b>BUWAL</b>	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
<b>BAFU</b>	Bundesamt für Umwelt
<b>SECO</b>	Staatssekretariat für Wirtschaft
<b>KVF-NR</b>	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Nationalrates
<b>UREK-NR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
<b>OECD</b>	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
<b>BFE</b>	Bundesamt für Energie
<b>KVF-SR</b>	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Ständerates
<b>GPK-NR</b>	Geschäftsprüfungskommission des Nationalrates
<b>APK-NR</b>	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>StoV</b>	Stoffverordnung
<b>BPUK</b>	Bau-, Planungs- und Umweltdirektoren-Konferenz
<b>DEZA</b>	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
<b>MWST</b>	Mehrwertsteuer
<b>WAK-NR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
<b>BAWI</b>	Bundesamt für Aussenwirtschaft
<b>VGW</b>	Verordnung über Getränkeverpackungen
<b>DDT</b>	Dichlorodiphenyltrichloroethane

---

<b>OFEFP</b>	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>SECO</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
<b>CTT-CN</b>	Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
<b>CEATE-CN</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OFEN</b>	Office fédéral de l'énergie
<b>CTT-CE</b>	Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats
<b>CDG-CN</b>	Commission de gestion du Conseil national
<b>CPE-CN</b>	Commission de politique extérieure du Conseil national
<b>UE</b>	Union européenne
<b>Osubst</b>	Ordonnance sur les substances
<b>DTAP</b>	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
<b>DDC</b>	Direction du développement et de la coopération
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>CER-CN</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
<b>OFAEE</b>	Office fédéral des affaires économiques extérieures
<b>OEB</b>	Ordonnance sur les emballages pour boissons
<b>DDT</b>	Dichlorodiphenyltrichloroethane

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Aussenpolitik

POSTULAT  
DATUM: 13.03.2013  
EMILIA PASQUIER

Bien que le Conseil national ait rejeté la pétition « **Droit sans frontières** » en 2012, la commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-CN) a souhaité agir dans le domaine des violations des droits de l'homme et des dégradations environnementales causées par des multinationales suisses. La commission a donc proposé à son Conseil de mandater le Conseil fédéral afin que ce dernier effectue un rapport de droit comparé. Le rapport devra rendre compte des obligations imposées aux multinationales d'autres pays. Il servira de base pour la mise en œuvre de mesures appropriées au contexte économique helvétique. Le postulat a été adopté par la chambre basse.<sup>1</sup>

### Entwicklungspolitik

POSTULAT  
DATUM: 21.03.2007  
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté tacitement un postulat du groupe radical-libéral, qui demandait au Conseil fédéral de **coordonner plus étroitement sa politique énergétique et sa politique du développement**. Il lui demandait en outre de veiller à ce que, dans les futurs messages de la DDC et du SECO fixant les crédits-cadres pour la période 2008 à 2011, la production d'énergie exempte d'émissions de CO2 occupe une place importante.<sup>2</sup>

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

#### Fischerei

POSTULAT  
DATUM: 14.09.2015  
LAURA SALATHE

Ein von der UREK-NR eingereichtes Postulat forderte vom Bundesrat eine **Standortbestimmung zur Fischerei in Schweizer Seen und Fliessgewässern**. Der Bericht sollte eine Übersicht darüber geben, wie sich die Fischerei in der Schweiz entwickelt habe. Zu diesem Zweck sollte er ökologische Themen wie die Gewässerqualität, Nährstoffvorkommen und Gewässerbiologie abdecken, aber auch Auskünfte über sozioökonomische Aspekte wie etwa die Berufsausbildung der Fischerinnen und Fischer oder die Einkünfte aus der Fischerei liefern. Schliesslich sollten Informationen über die Einfuhr und die Herkunftsdeklaration von Fischereiprodukten, die Konsumententwicklung sowie Empfehlungen zur nachhaltigen Nutzung der einheimischen Fischbestände enthalten sein. Der Bundesrat beantragte das Postulat mit Verweis auf das hydrologische Jahrbuch und die Eidgenössische Fischereistatistik abzulehnen, da die genannten Publikationen bereits umfangreiche Informationen über die ökologische Situation der Schweizer Seen und Fliessgewässer liefern. Im Nationalrat fand der Vorstoss aber Anklang und wurde mit 125 zu 47 Stimmen (2 Enthaltungen) angenommen.<sup>3</sup>

## Infrastruktur und Lebensraum

### Verkehr und Kommunikation

## Agglomerationsverkehr, öffentlicher Verkehr

### POSTULAT

DATUM: 11.03.2019  
NIKLAUS BIERI

Mit einem Postulat wollte die KVF-NR den Bundesrat beauftragen, aufzuzeigen, wie **nichtfossilen Verkehrsträgern im öffentlichen Verkehr** auf Strassen **zum Durchbruch verholfen** werden könnte. Die KVF-NR wünschte sich einen Prüfbericht, in dem Massnahmen zur finanziellen Förderung der Umstellung von Dieselmotoren auf klimaneutrale Fahrzeuge untersucht werden. Mit der Begründung, dass heute weder Kosten noch Nutzen der Förderung von klimafreundlichen Bussen verlässlich beziffert werden könnten, befürwortete der Bundesrat die Annahme des Postulats. Gegen den Widerstand der SVP-Fraktion – für Adrian Amstutz (svp, BE) ist klimaneutrale Mobilität schlicht «gelogen» – nahm der Rat das Postulat mit 104 gegen 78 Stimmen (keine Enthaltungen) an.<sup>4</sup>

## Luftfahrt

### POSTULAT

DATUM: 04.10.1991  
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a transmis comme postulat la motion Longet (ps, GE) demandant que le gouvernement élabore **une conception de la navigation aérienne en Suisse**. Cela devrait comprendre un plan directeur définissant les perspectives de la navigation aérienne, ainsi qu'un programme permettant d'arriver à une réduction des charges que l'aviation fait peser sur l'environnement.<sup>5</sup>

## Umweltschutz

### Umweltschutz

### POSTULAT

DATUM: 27.09.2018  
DIANE PORCELLANA

Ruedi Noser (plr, ZH) demande au Conseil fédéral d'étudier la **levée des obstacles à l'utilisation efficace des ressources et à la mise en place d'une économie circulaire**. Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat, bien qu'il reconnaisse la nécessité d'identifier les obstacles. Selon lui, les problèmes proviennent du manque de cohérence entre les différentes bases légales et de la mise en œuvre de la législation, plutôt qu'au niveau de la législation en tant que telle. Il rappelle que l'administration examine, dans le cadre du postulat 17.3505, des mesures pour exploiter l'économie circulaire. Il met donc en doute, l'utilité d'une évaluation supplémentaire. Néanmoins, le Conseil des Etats adopte le postulat par 24 voix contre 13 et 3 abstentions.<sup>6</sup>

## Naturgefahren

### POSTULAT

DATUM: 05.10.1990  
SERGE TERRIBILINI

Par ailleurs, la motion Ledergerber (ps, ZH), transmise comme postulat par le Conseil national, a exigé que, au vu des graves accidents pouvant survenir durant la fabrication ou le transport de produits chimiques, une **banque de données sur les substances dangereuses** soit créée à la Centrale nationale d'alarme, qui puisse être consultable par les autorités, instances ou organisations concernées.<sup>7</sup>

## Gewässerschutz

### POSTULAT

DATUM: 30.05.2012  
MARLÈNE GERBER

Diskussionslos überwies der Ständerat ein Postulat Hêche (sp, JU), das eine Untersuchung zu bestehenden und zusätzlichen **Massnahmen zur Verminderung von Mikroverunreinigungen** in Schweizer Gewässern fordert. Dabei sollen insbesondere Massnahmen berücksichtigt werden, die direkt bei den Verursachern ansetzen.<sup>8</sup>

### POSTULAT

DATUM: 26.09.2013  
MARLÈNE GERBER

Die Brisanz der Anpassung der Gewässerschutzgesetzgebung (GSchG), in deren Folge die Renaturierungsinitiative zurückgezogen wurde, zeigte sich in der relativ deutlichen Annahme des Postulats Vogler (csp, OW) durch den Nationalrat. Der Obwaldner Parlamentarier verwies als Beispiel auf die Situation im eigenen Kanton, wo 175 ha landwirtschaftliche Nutzflächen von Gewässerräumen erfasst seien, was den Kulturlandflächen von 15 Landwirtschaftsbetrieben entspreche. Konkret verlangte der Postulant vom Bundesrat die Ausarbeitung eines Berichts, der aufzeigen soll, wie sich die Ausscheidung von Gewässerräumen auf die Landwirtschaft und die Eigentümer von eingezontem Bauland auswirke und ob mit einer differenzierten anstelle einer, wie im revidierten GSchG vorgesehenen, fixen **Ausscheidung und Nutzung der**

**Gewässerräume** dem Gewässer- und Hochwasserschutz ebenfalls Rechnung getragen werden könnte. Trotz ablehnender Haltung der Regierung – Bundesrätin Leuthard (cvp) wies in der parlamentarischen Beratung einmal mehr auf bestehende Bestrebungen in Zusammenarbeit mit der BPUK sowie auf eine bereits vorgesehene Evaluation hin – fand das Anliegen im Nationalrat deutliche Zustimmung. Vergeblich gegen die Überweisung des Postulats votierten eine geschlossene SP-Fraktion sowie ein Viertel der FDP-Liberalen. Die Fraktion der Grünen enthielt sich grossmehrheitlich der Stimme.<sup>9</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 12.09.2018  
DIANE PORCELLANA

Beat Rieder (pdc, VS) demande au Conseil fédéral un **rapport sur la sécurité de l'approvisionnement en eau et sur la gestion de l'eau**, puisqu'il n'existe, selon lui, aucune donnée et prévision à ces sujets. Il le prie de déterminer les besoins et les ressources en eau pour la Suisse d'ici 2050, d'évaluer la nécessité d'une gestion inclusive de l'eau et de la construction d'infrastructures de stockage. De plus, il invite le Conseil fédéral à estimer les potentiels conflits liés à la préservation et à l'utilisation de l'eau, en fonction des modèles d'analyse de la consommation. Le pouvoir exécutif devrait également tenir compte des implications internationales de l'utilisation d'eau en Suisse.

Le Conseil fédéral prône le rejet du postulat. En effet, il rappelle s'être déjà penché sur la question de la sécurité de l'approvisionnement en eau et avoir pris des mesures pour éviter des pénuries à court et à moyen terme (po.10.3533). L'OFEV soutient les cantons dans leur gestion de l'eau, suit l'évolution de la protection des captages d'eaux souterraines d'intérêt public et se soucie des potentiels conflits d'utilisation. De même, le plan d'action «Adaptation aux changements climatiques en Suisse», dont les premiers résultats sortiront en 2020, répondra aux questions du postulat. Au niveau international, par la ratification du protocole sur l'eau et la santé lié à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours transfrontières et des lacs internationaux, la Suisse s'est engagée à optimiser durablement la gestion des ressources hydriques pour éviter les maladies liées à l'eau.

Lors du passage au Conseil des Etats, le postulat est adopté par 24 voix contre 15 et 2 abstentions. Le Conseil fédéral devra donc fournir un rapport supplémentaire à ce sujet.<sup>10</sup>

### Allgemeiner Umweltschutz

**POSTULAT**  
DATUM: 14.12.1990  
SERGE TERRIBILINI

D'autre part, le Conseil national a transmis le postulat Segmüller (pdc, SG) invitant le Conseil fédéral à prévoir un crédit de programme permettant le financement de mesures de **protection de l'environnement dans les pays en voie de développement**.<sup>11</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 14.12.1990  
SERGE TERRIBILINI

La politique fédérale peut cependant paraître quelque peu confuse pour certains, puisque le Conseil des Etats a transmis comme postulat la motion Weber (ldu, ZH; 90529) demandant que le gouvernement mette au point une **stratégie écologique** et énergétique fixant divers objectifs quantitatifs mesurables et contrôlables à atteindre afin d'assainir notablement l'environnement. F. Cotti a déclaré être en accord avec ce texte et a précisé que, dans de nombreux domaines, la politique de la Confédération en rejoignait les buts et les méthodes. Pour sa part, le Conseil national a adopté le postulat Martin (prd, VD; 90593) désirant, de la part du Conseil fédéral, l'élaboration d'un **rapport de synthèse** sur la sauvegarde de l'environnement ainsi que la création d'une publication annuelle sur le même thème. Considérant que les mesures de protection de la nature sont disséminées dans un grand nombre de textes différents, le député estime qu'il est difficile d'avoir une vision d'ensemble permettant d'appréhender précisément l'importance des moyens à mettre en oeuvre.<sup>12</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 04.10.1991  
SERGE TERRIBILINI

Pour sa part, le Conseil national a adopté une motion de sa Commission des pétitions demandant au gouvernement d'**interdire la production**, l'importation et la mise sur le marché **des produits pouvant détruire la couche d'ozone**. Le Conseil des Etats a transformé ce texte en postulat. La grande chambre a encore transmis comme postulat la motion Baerlocher (poch, BS), demandant la modification de l'Osubst afin d'interdire l'importation et le traitement du DDT effectués en vue de sa réexportation.<sup>13</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 04.10.1991  
SERGE TERRIBILINI

Pour ce qui est des **taxes incitatives**, le Conseil national a transmis le postulat Allenspach (prd, ZH), qui demande au gouvernement d'examiner la forme qu'elles devraient prendre pour qu'elles n'influent pas sur l'indice des prix à la consommation. <sup>14</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 18.12.1992  
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a transmis le postulat Bischof (ds, ZH) qui désire que soit rendue obligatoire la **déclaration des insecticides**. <sup>15</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 04.10.1996  
LIONEL EPERON

La Chambre basse a transmis un postulat Eymann (pl, BS) invitant le gouvernement à reconduire le **crédit-cadre** de CHF 300 millions qui avait été octroyé à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération pour le financement de projets en faveur de l'environnement mondial. <sup>16</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 20.06.1997  
LIONEL EPERON

Le Conseil national a transmis un postulat Gysin (ps, BS) priant le gouvernement de mettre en place un **système de management environnemental** dans l'administration générale de la Confédération ainsi que dans les établissements fédéraux. <sup>17</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 06.10.1998  
LAURE DUPRAZ

Le Conseil des Etats a transmis un postulat Plattner (ps, BS) invitant le Conseil fédéral à présenter au parlement une **évaluation des instruments d'économie de marché internationaux** (application conjointe, mécanisme pour un développement propre et échange de droits d'émission), tels qu'ils figurent dans le Protocole additionnel de Kyoto signé par la Suisse. Le rapport devra présenter ces instruments, leur mode de fonctionnement, leur potentiel relatif à la protection du climat et au développement durable et la possibilité de les utiliser pour remplir les engagements de la Suisse en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le rapport évaluera également la possibilité d'intégrer ces instruments dans la politique suisse en matière d'énergie et définira les conséquences de leur utilisation sur l'économie nationale. Finalement, la répartition des compétences entre l'OFEFP, l'OFEN, l'OFAEE et la DDC, dans le débat national et international sur ces instruments, devra être examinée. <sup>18</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 10.03.1999  
LAURE DUPRAZ

Le Conseil des Etats a transmis un postulat Respini (pdc, TI) invitant l'exécutif à analyser l'**efficacité économique des politiques en faveur de l'environnement** pratiquées en Suisse, et d'en informer le parlement et l'opinion publique. L'analyse devra porter également sur les conséquences positives économiquement des mesures volontaires en faveur de la protection de l'environnement adoptées par les entrepreneurs. L'objectif est de montrer que ces mesures sont compatibles avec des impératifs économiques. <sup>19</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 06.10.2006  
MAGDALENA BERNATH

Der Nationalrat lehnte zwei Postulate Haering (sp, ZH) ab. Das erste regte an, die **Genfer Konventionen** durch grundlegende **Prinzipien des Umweltschutzes** zu ergänzen. Der Bundesrat hielt dies weder für notwendig noch für sinnvoll, da die Konventionen bereits einzelne diesbezügliche Bestimmungen enthielten; zugleich gehe das Anliegen weit über den Rahmen bewaffneter Konflikte hinaus. Der zweite Vorstoss (Po. 06.3048) hatte eine periodische Berichterstattung über die umweltrelevanten Sicherheitsrisiken für die Schweiz (insbesondere Flüchtlingsströme) verlangt. Der Bundesrat erklärte sich bereit, im Rahmen der ordentlichen Umweltberichterstattung verstärkt auf die Konsequenzen von globalen Umweltveränderungen für die Weltbevölkerung und die Schweiz hinzuweisen. <sup>20</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 22.06.2007  
ANDREA MOSIMANN

In der Sommersession hiess die grosse Kammer ein Postulat von Graf (gp, BL) zur Anpassung der schweizerischen **Anforderungen an Chemikalien** an diejenigen der neuen EU-Chemikalienverordnung gut. <sup>21</sup>



**POSTULAT**  
DATUM: 13.12.2010  
NICOLAS FREYMOND

Dans le cadre du débat sur les conditions sociales et écologiques de production des biens importés en Suisse, le Conseil national a adopté tacitement un postulat de sa commission de l'économie et des redevances confiant au gouvernement l'étude de mesures d'optimisation de **l'information des consommateurs** afin de promouvoir un mode de consommation conforme aux exigences du développement durable.<sup>22</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 20.09.2011  
MARLÈNE GERBER

Die nicht-nachhaltige Nutzung natürlicher Ressourcen in der Wirtschaft führte die OECD zur Erarbeitung einer **Strategie für ein grünes Wirtschaftswachstum**. Gleiches forderte auch ein Postulat Bourgeois (fdp, FR) für die Schweiz. In einem Bericht soll der Bundesrat mögliche Massnahmen zur Steigerung der Ökoeffizienz aufzeigen und daraus resultierende Vorteile für den Wirtschaftsstandort Schweiz und die Beschäftigungslage eruieren. Der Bundesrat hatte sich in seiner Antwort im Vorjahr dem Anliegen gegenüber offen gezeigt und der Nationalrat überwies das Postulat in der Herbstsession unter Opposition der SVP.<sup>23</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 21.06.2013  
MARLÈNE GERBER

Mittels Postulat verwies Nationalrätin Trede (gp, BE) auf den Umstand, dass negative Auswirkungen auf Gesundheit und Umwelt durch **Fracking**, resp. die hydraulische Frakturierung von Gesteinsschichten zur Erdöl- oder Erdgasförderung, bisher nicht ausgeschlossen werden können. Im Gegenteil bestünde durch den Einsatz von Stützmittelflüssigkeit die Gefahr der Grundwasserverschmutzung. Ein vom Bundesrat erarbeiteter Bericht soll daher eine explizite Haltung der Regierung gegenüber Fracking ausdrücken, stichfeste Nachweise zur Umweltverträglichkeit erbringen und Möglichkeiten aufzeigen, wie die Schweiz bei den angrenzenden Ländern auf ein potentes Fracking-Verbot oder -Moratorium Einfluss nehmen könnte. Darüber hinaus soll der Bundesrat Wege darlegen, wie ein zehnjähriges Moratorium für die Exploration und Gewinnung von Schiefergas in der Schweiz geschaffen werden könnte. Wie bereits in seiner Antwort zu einer vom Parlament noch nicht behandelten Motion Reimann (svp, SG), zeigte sich der Bundesrat bereit, seine Ansicht gegenüber einem allfälligen Schiefergasförderungs-Moratorium detailliert darzulegen. Nach dieser positiven Stellungnahme der Regierung überwies der Nationalrat das Postulat in der Sommersession stillschweigend.<sup>24</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 03.12.2015  
MARLÈNE GERBER

Der Bundesrat vertrat die Ansicht, dass eine **Evaluation von Massnahmen zur Minderung der Risiken beim Transport von Chlorgas** notwendig sei und nahm ein Postulat der KVF-SR mit dieser Forderung im Sommer 2015 an. Gleichzeitig wies er aber darauf hin, dass bereits verschiedene Massnahmen in die Wege geleitet worden seien. Aufgrund des geplanten Wohnungsbaus würde der Chlortransport in der Genferseeregion in Zukunft von „inakzeptablen Risiken“ begleitet, weswegen der Bund, die SBB und die betroffenen Akteure bereits eine Arbeitsgruppe gebildet hätten, um Massnahmen zur Herabsetzung dieser Risiken zu eruieren. Im Rahmen dieser Tätigkeiten werde jedoch kein Bericht über die Auswirkungen und Risiken von Gefahrgut im Allgemeinen erstellt, was der exakten Forderung des Kommissionspostulats entsprochen hätte. Der Ständerat nahm das Postulat in der Wintersession 2015 in diesem Sinne an.<sup>25</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 03.03.2017  
MARLÈNE GERBER

In seinem **Bericht** in Erfüllung eines Postulats Trede (gp, BE), in welchem der Bundesrat seine **Haltung gegenüber Fracking in der Schweiz** darzulegen hatte, stufte die Regierung insbesondere das theoretische Potenzial von Tiefengeothermie (Gewinnung von Erdwärme) durch Fracking als hoch ein. Die Gewinnung von Erdgas durch Fracking im Schweizer Untergrund sei hingegen eine ökonomisch weniger rentable Option – obwohl sich die volkswirtschaftlichen Auswirkungen noch nicht in ihrer Gesamtheit beurteilen liessen. Die Erdgasversorgung gelte hingegen aktuell als ausreichend und Erdgas könne auf anderem Wege einfacher und preiswerter beschafft werden. Ferner äusserte der Bundesrat klimapolitische Bedenken hinsichtlich Förderung fossiler Erdgasvorkommen, weswegen er Fracking zu diesem Zwecke nicht unterstützen wolle. Weder ein generelles Verbot noch ein Moratorium erachtete er hingegen als notwendig: Durch die Einhaltung bestimmter ökologischer Grundsätze sollte das Risiko bei Tiefenbohrungen (mit oder ohne Fracking) für Mensch und Umwelt reduziert werden können. Solche Bestimmungen zur Risikominimierung seien bereits grösstenteils vorhanden, müssten jedoch betreffend Vollzug konkretisiert werden, wobei die Kantone ihre Praxis vereinheitlichen sollten. Darüber hinaus müssten einzig

Anpassungen der Bestimmungen betreffend ein Verbot „jeglicher schwer abbaubarer umwelt- oder gesundheitsgefährdender Stoffe“ in den Fracking-Flüssigkeiten sowie eine Offenlegungspflicht aller für das Fracking verwendeter Stoffe geprüft werden. Mit Verweis auf die Kompetenz des Bundes zum Erlass von Vorschriften im Umwelt- und Gewässerschutz hätte der Bund jedoch die Möglichkeit, bei Nichteinhaltung der gegebenen Umweltgrundsätze ein Moratorium einzuführen.<sup>26</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 15.06.2017  
DIANE PORCELLANA

Le conseiller d'Etat Konrad Graber (pdc, LU) demande d'analyser l'opportunité d'adapter l'ordonnance sur le CO<sub>2</sub>, particulièrement l'article 73. Il souhaite que le **raccordement à un réseau de chaleur à distance soit à nouveau considéré comme une mesure de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>**, comme avant 2012. Pour la période d'engagement 2013-2020, les entreprises n'ont aucune incitation à privilégier ce système judicieux sous l'angle de la politique climatique. Pour la nouvelle période d'engagement, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) envisage de revenir en arrière. Le raccordement à un réseau de chaleur à distance serait alors à nouveau pris en compte en tant que mesure de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Le Conseil fédéral souhaite le rejet du postulat. Premièrement, il rappelle que cela correspondait au souhait des milieux économiques de ne plus mettre les émissions de CO<sub>2</sub> sur le compte des consommateurs de chaleur à distance. Dans le but d'une meilleure harmonisation avec les conventions d'objectifs volontaires ou cantonales visant l'amélioration de l'efficacité énergétique, il confirme vouloir revenir aux dispositions antérieures. Puisque l'ordonnance sur le CO<sub>2</sub> va être révisée dans le projet de révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>, il estime non nécessaire de répondre à la demande du parlementaire. Par 33 voix contre 2 et 1 abstention, la chambre des cantons charge pourtant le Conseil fédéral d'y répondre.<sup>27</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 13.09.2017  
DIANE PORCELLANA

Beat Vonlanthen (pdc, FR), avec son postulat, attend du Conseil fédéral qu'il établisse un rapport sur **les incitations fiscales et les mesures pouvant stimuler l'économie circulaire**, pour que la Suisse saisisse les opportunités liées à ce modèle économique. Plusieurs pays européens ont déjà pris des mesures, notamment une réduction des taux de TVA pour les travaux de réparation, afin de favoriser le recyclage des produits. Selon l'auteur, avec une utilisation efficace et durable des ressources, la Suisse pourrait également créer de la valeur et assurer une croissance économique durable et un taux d'emploi élevé. C'est pourquoi, il demande que soient répertoriées les mesures prises dans les autres pays concernant l'économie circulaire, d'évaluer leur intérêt au regard des objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie pour le développement durable 2016-2019, d'analyser les incidences d'un abaissement du taux de TVA pour les services de réparation et de présenter d'autres mesures permettant d'exploiter le potentiel de l'économie circulaire.

Le Conseil fédéral demande le rejet du postulat. Doutant de l'efficacité d'une réduction de la TVA, l'instauration de cette mesure compliquerait, selon lui, le système fiscal et induirait une augmentation des frais d'exécution. De plus, sur la base des conclusions du rapport en réponse au postulat 12.3777, il est d'avis que les mesures relatives au recyclage des produits doivent provenir, volontairement, des milieux économiques. Toutefois, il compte suivre l'engagement des milieux économiques à cet égard et il statuera, dans le cadre de la stratégie de prévention des déchets (encore en élaboration), de la nécessité d'encourager les mesures volontaires. Contrairement à l'avis de l'exécutif, le Conseil des Etats adopte le postulat par 24 voix contre 15. Le Conseil fédéral devra alors présenter des réponses.<sup>28</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 18.06.2019  
BERNADETTE FLÜCKIGER

In der Sommersession 2019 schrieb der Nationalrat das Postulat «Zusammenlegung Laborbereiche des Bundes. Bessere Ausnutzung der Ressourcen» von Daniela Schneeberger (fdp, BL) ab, nachdem der Bundesrat 2018 den Bericht «**Harmonisierung der Bundesmessnetze**» in Erfüllung des Postulates publiziert hatte.<sup>29</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 18.09.2019  
DIANE PORCELLANA

En juillet 2017, la CDG-CN avait recommandé **la conduite d'études d'impact des accords de libre-échange sur le développement durable**. Lors de l'examen des avis du Conseil fédéral du 22 septembre 2017 et du 16 mai 2018 portant sur les effets des accords de libre-échange, elle a constaté les réserves du Conseil fédéral vis-à-vis de sa recommandation. Bien qu'il soit disposé à examiner au cas par cas l'opportunité de pratiquer des études d'impact environnemental, il se montre critique envers leur utilisation. Le rapport coûts/bénéfices de ce type d'étude est jugé insatisfaisant. Elles occasionnent des coûts importants et les faiblesses méthodologiques en réduisent la valeur informative.

En mars 2019, la commission reconnaissait que les études d'impact de large portée calquées sur le modèle de l'Union européenne n'étaient pas nécessairement adaptées pour la Suisse. Mais, le Conseil fédéral n'aurait pas suffisamment analysé les procédures alternatives. Par le biais de son postulat, elle l'invitait à examiner les possibilités méthodologiques existantes pour la réalisation d'études d'impact sur le développement durable préalablement à la conclusion des accords. Outre son rapport, elle le chargeait de présenter un modèle d'analyse dynamique et flexible répondant aux besoins de la Suisse.

Lors du passage au Conseil national, le postulat a été accepté par 126 voix contre 54. Seul le camp UDC l'a refusé.<sup>30</sup>

### Abfälle

**POSTULAT**  
DATUM: 16.12.1994  
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national a rejeté le postulat Aguet (ps, VD) qui demandait une modification de l'ordonnance sur le traitement des déchets en vue de favoriser des formules nouvelles et efficaces de récupération et de recyclage. Le député faisait allusion à une expérience de la commune vaudoise de Jongny où le taux de récupération atteint 60% grâce à un **ramassage au porte à porte des matières recyclables et incinérables**. Les députés ont suivi la position du gouvernement qui a considéré que la Suisse réalisait aujourd'hui de bons résultats en matière de recyclage, que l'expérience précitée présentait un certain nombre de problèmes comme le tri ou le coût et que la législation helvétique laissait toute liberté aux communes de tenter des expériences nouvelles si elles le désiraient.<sup>31</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 15.06.2017  
DIANE PORCELLANA

Robert Cramer (verts, GE), par le biais d'un postulat, invite le Conseil fédéral à préciser les mesures qu'il envisage pour **assurer la qualité de la filière suisse du PET**. La collecte de matières plastiques mixtes menacerait, selon lui, le bouclage du cycle de vie du PET. Les bouteilles de PET peuvent être jetées dans des sacs prévus à cet effet, triés majoritairement à l'étranger. Il est probable qu'elles soient incinérées au lieu d'être recyclées. De plus, le taux de recyclage du PET de 75 %, fixé dans l'ordonnance fédérale sur les emballages (OEB), risquerait de ne plus être atteignable. Ce système de collecte, parallèle aux collectes de déchets, ne permettrait pas par conséquent de garantir la qualité de la filière de recyclage du PET et irait à l'encontre de la Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable 2016-2019. De son côté, le Conseil fédéral ne conçoit pas l'utilité de faire un rapport. Il reconnaît que la variété des systèmes de collectes peut engendrer des confusions sur le mode de tri pour la population et que le système de collecte mixte peut altérer la qualité du recyclage du PET. Pour éviter ce problème, il rappelle que l'OFEV a édicté des recommandations destinées aux autorités et qu'il milite pour la transparence des cycles des matériaux pour assurer une gestion durable des ressources. Il juge que les mesures actuelles sont suffisantes et ne souhaite pas réguler plus. Le Conseil des Etats partage l'avis de son parlementaire et adopte le postulat par 22 voix contre 12 et une abstention. Le Conseil fédéral devra donc présenter un rapport.<sup>32</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 17.09.2018  
DIANE PORCELLANA

Géraldine Marchand-Balet (pdc, VS) sollicite le Conseil fédéral pour un **rapport sur** la situation légale, en Suisse et au niveau international, encadrant **l'obsolescence programmée**. Cette stratégie commerciale implique des problèmes environnementaux, engendre de la concurrence déloyale et trompe les consommateurs helvétiques. Le Conseil fédéral devra évaluer la protection légale, déterminer la nécessité de la création d'une loi spécifique, envisager des mesures pour renforcer la protection des Helvètes. Le Conseil fédéral y est favorable. Lors du premier passage au Conseil national, Claudio Zanetti (udc, ZH) s'y oppose. Par la suite, le postulat est adopté.<sup>33</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 05.03.2019  
DIANE PORCELLANA

L'intervention déposée par Martina Munz (ps, SH) vise à **établir les sources, les voies de dispersions dans l'environnement, les effets sur l'environnement et la santé des déchets plastiques**. Pour lutter contre cette pollution, elle charge également le Conseil fédéral d'étudier l'opportunité d'instaurer un plan d'action pour réduire la dispersion du plastique dans l'environnement. Des mesures ponctuelles ont déjà été prises par le Parlement, notamment en ce qui concerne les microplastiques ou la lutte contre l'abandon de déchets. Mais à ce jour, aucune étude n'a examiné l'importance des différentes sources de pollutions et leurs impacts. Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat et de répondre, dans le même rapport, aux questions du postulat Thorens Goumaz (18.3196). Le Conseil national accepte le postulat par 128 voix contre 57 et 4 abstentions.<sup>34</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 20.12.2019  
BERNADETTE FLÜCKIGER

Isabelle Chevalley (glp, VD) verlangte, dass der Bundesrat in einem Bericht aufzeige, wie die **Abfallmenge, die verbrannt wird, in der Schweiz verringert werden kann** und wie gleichzeitig **mehr Produkte recycelt** werden können. Hintergrund ihres Postulates sei der Fakt, dass viele Abfälle, wie z.B. Verpackungen, nach wie vor vor allem verbrannt würden, obwohl die Bevölkerung und die Wirtschaft versuchten, solche Güter wiederzuverwerten, so Chevalley.

Der Bundesrat sprach sich für Annahme des Postulates aus und auch der Nationalrat nahm es im Winter 2019 diskussionslos an.<sup>35</sup>

- 
- 1) BO CN, 2013, p. 179ss.
  - 2) BO CN, 2007, p. 503.
  - 3) AB NR, 2015, S. 1534 f.
  - 4) AB NR, 2019, S. 229 f.
  - 5) BO CN, 1991, p. 1973 s.; BO CN, 1991, p. 1973 s.
  - 6) BO CE, 2018, p. 784s
  - 7) BO CN, 1990, p. 1896 s.; BaZ, 14.6.90
  - 8) AB SR; 2012, S. 322.
  - 9) AB NR, 2013, S. 1721 f.
  - 10) BO CE, 2018, p. 638s
  - 11) BO CN, 1990, p. 2429
  - 12) BO CE, 1990, p. 1059 s.; BO CN, 1990, p. 2431; NZZ, 13.12.90
  - 13) BO CE, 1991, p. 917; BO CN, 1991, p. 1320; BO CN, 1991, p. 1965 s.; NZZ, 15.5.91
  - 14) BO CN, 1991, p. 1980
  - 15) BO CN, 1992, p. 2749
  - 16) BO CN, 1996, p. 1861
  - 17) BO CN, 1997, p. 1486
  - 18) BO CE, 1998, p. 1087 s.
  - 19) BO CN, 1999, p. 155 s.
  - 20) AB NR, 2006, S. 1574 und 1576 sowie Beilagen IV, S. 336 f. und 435 f.
  - 21) AB NR, 2007, S. 1144.
  - 22) BO CN, 2010, p. 1990 ss.
  - 23) AB NR, 2011, S. 1497.
  - 24) AB NR, 2013, S. 1186; vgl. Mo. Reimann (12.4262).
  - 25) AB SR, 2015, S. 1172 f.
  - 26) Bericht des Bundesrates vom 3.3.17; Medienmitteilung BR, UVEK, BAFU vom 3.3.17
  - 27) BO CE, 2017, p. 532s
  - 28) BO CE, 2017, p. 607ss
  - 29) BBl, 2019, S. 2955 ff.
  - 30) BO CN, 2019, p. 1649s; Communiqué de presse CDG-CN du 1.3.19
  - 31) BO CN, 1994, p. 2461 s.
  - 32) BO CE, 2017, p. 534ss
  - 33) BO CN, 2018, p. 1155; BO CN, 2018, p. 1732
  - 34) BO CN, 2018, p. 1733; BO CN, 2019, p. 49s
  - 35) AB NR, 2019, S. 2430